

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Band: 130 (1985)

Heft: 11

Artikel: Troupes neuchâtelaises en Franche-Comté en juillet 1815 : pions minuscules dans une Europe agitée

Autor: Borel, Denis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Troupes neuchâteloises en Franche-Comté en juillet 1815

(Pions minuscules dans une Europe agitée)

par le divisionnaire à d Denis Borel

1. Présentation de l'essai

1.1. En juillet 1815, soit après Waterloo et la chute définitive de Napoléon, des troupes neuchâteloises (deux bataillons, une compagnie de carabiniers

et une batterie d'artillerie) ont pris part à une malencontreuse poussée en Franche-Comté de l'armée suisse encadrée par des forces autrichiennes importantes. Le croquis ci-après en donne les éléments essentiels.



1.2. On va s'efforcer de donner un aperçu des circonstances de cette action dans une période troublée pour l'Europe, la Suisse et le pays de Neuchâtel, puis de décrire l'activité des troupes neuchâteloises dans et hors de la Principauté au cours des mois de mars à août 1815.

La défense d'un pays doit-elle se faire au plus près de la frontière ou à l'intérieur du pays ou, au contraire, au-delà des frontières? C'est un problème qui s'est posé au commandant en chef de 1815, comme il s'est posé à ses successeurs et se pose encore de nos jours. En 1815, on a opté successivement pour les trois solutions; celles-ci méritent donc d'être étudiées dans le présent essai.

1.3. Le texte est fondé sur plusieurs travaux parus dans **Le Musée neuchâtelois**, sur des documents déposés aux Archives cantonales à Neuchâtel et fédérales à Berne et, pour le cadre général, sur quelques ouvrages publiés en Suisse. Le contenu des diverses sources est parfois contradictoire. De plus, faute de connaître les ordres d'opérations du commandant en chef de l'armée, on n'arrive pas à dissiper un flou contrariant sur ses vraies intentions et sur les objectifs assignés aux divisions lancées en Franche-Comté. On sait simplement dans quelles régions elles se sont arrêtées.

Le lecteur ne doit donc pas s'attendre à davantage qu'un coup d'œil assez sommaire – avec des simplifications peut-être risquées – sur une période embrouillée et sombre de notre histoire régionale.

Cadre général

2.1. En 1814

Napoléon avait bouleversé la géographie politique européenne, soumis beaucoup d'Etats – dont la Suisse – à son emprise et ruiné bien des pays touchés par la guerre. Neuchâtel, en particulier, avait connu des moments de misère lors du passage (à fin 1813 déjà) des forces des Etats coalisés contre Napoléon.

Au printemps 1814, l'empereur capitule et se voit confiné dans l'île d'Elbe. On commence à remodeler l'Europe et la Suisse. Genève et le Valais deviennent cantons suisses; l'évêché de Bâle, éphémère département français, est réuni au canton de Berne. Berthier renonce à sa Principauté de Neuchâtel où le roi de Prusse rétablit sa souveraineté et, le 12 septembre 1814, la Diète accepte que cette principauté soit aussi canton suisse. Partout en Suisse, on respire de ne plus devoir alimenter les régiments suisses levés pour la Grande Armée et qui ont subi de grandes pertes. A Neuchâtel, en particulier, on est soulagé d'avoir pu dissoudre le bataillon du prince Berthier, qui s'est saigné sur divers théâtres d'opérations.

Les gouvernements et les populations de l'Europe entière espèrent bénéficier d'une paix durable leur permettant d'établir solidement les nouveaux liens politiques – et, en Suisse, la solidarité confédérale – et de promouvoir la prospérité commune.

2.2 En 1815 (avant Waterloo)

Et voilà qu'en mars 1815, au moment où le Congrès de Vienne termine ses travaux et trouve profitable à l'Europe que la Suisse soit neutre à demeure, Napoléon s'échappe de l'île d'Elbe, débarque en Provence et, détrônant Louis XVIII, reprend la France en main avec une facilité déconcertante. Tout est remis en question. La Suisse prend des mesures militaires défensives et subit quelques violations mineures de son territoire de la part de détachements plus ou moins réguliers des forces françaises. Elle est l'objet de pressions des puissances coalisées contre la France et doit accepter que des forces autrichiennes importantes soient autorisées à traverser bientôt notre territoire pour aller combattre l'empereur en France. Elle se voit ainsi rangée militairement dans la coalition destinée à abattre Napoléon, elle qui était pourtant destinée à rester neutre!

2.3. Après Waterloo

Arrive l'annonce de Waterloo; on salue partout en Suisse la défaite de Napoléon par des coups de canon et des cultes d'actions de grâces. Et voilà que, le 3 juillet, le gros de l'armée fédérale pénètre en Franche-Comté dans le secteur de Porrentruy/lac de Joux, encadré par des corps d'armée autrichienne venus d'Allemagne d'une part, d'Italie par le Valais d'autre part.

Officiellement, l'armée suisse ne fait que gagner des positions favorables à une bataille défensive situées au-delà de nos frontières. On croit toutefois percevoir aussi le désir latent de se saisir de gages pour obtenir des puissances victorieuses la cession de quelques bandes de territoire le long du Jura et autour des Grisons, dont la possession permettrait d'améliorer de façon durable les possibilités de défense du pays.

De toute façon, par son expédition, la Suisse donne l'impression d'avoir voulu participer sans risque à une victoire déjà acquise par d'autres (elle recevra d'ailleurs sa part des réparations de guerre imposées à la France). Il est vrai que d'autres Etats n'ont pas agi plus élégamment vis-à-vis de pays en train de succomber à une agression tierce. Récemment, on a vu l'Union soviétique participer, en 1939, à un nouveau partage de la Pologne déjà submergée par l'armée allemande et, en 1945, pénétrer en Mandchourie japonaise pour ne pas laisser aux seuls Américains les fruits d'une victoire durement acquise sur le Japon. En 1940, l'Italie avait attendu que le gros des forces françaises soit défait par les Allemands pour lancer son offensive sur les Alpes franco-italiennes.

Ce que fut cette éphémère expédition de Franche-Comté et le retour des troupes rappelées par la Diète en juillet encore est décrit plus loin. Rappelons qu'un pacte fédéral déterminant pour l'avenir de la Suisse des 22 cantons fut signé en août 1815.

3. L'armement fédéral de 1815

3.1. Levée et mise en forme des troupes

En 1815, la Diète pouvait lever une armée fédérale (on appelait cela un armement) en ordonnant aux cantons de lui fournir leur contingent (bataillons, batteries, escadrons, personnel d'état-major, attelages) à raison de 2 hommes pour 100 habitants, et de lui verser des «contingents financiers» périodiquement pour couvrir les frais d'un service actif.

Elle le fit à mi-mars pour pouvoir affronter une menace potentielle venant de France. Elle appela le Glaronais Nicolas-François de Bachmann au commandement de cette armée fédérale. Ce personnage de 75 ans avait accédé au grade de général au service du roi de France (jusqu'en 1792, puis depuis la Restauration) et, entre deux, au service du roi de Sardaigne et à la tête d'un régiment de volontaires suisses combattant Napoléon dans les rangs autrichiens. Ce n'était donc pas un partisan du Napoléon des Cent-Jours!

En raison de l'état déficient des milices cantonales, il fallut plusieurs semaines pour réunir 20 000, puis 40 000 hommes environ et les former en 3, puis 4 divisions (composées de plusieurs brigades de 4 à 8 bataillons) et quelques brigades indépendantes (au total 67 bataillons, 20 compagnies de carabiniers, 22 batteries dotées de 108 canons et 7 escadrons de cavalerie). Bachmann chargea son comman-

dant en second, le général de Castella, antibonapartiste aussi, de donner cohésion et aptitude à cette armée. Il introduisit le port du brassard fédéral au vu de l'habillement très disparate de ses troupes (c'est en 1914 que le général Wille décida de ne plus faire porter ce signe distinctif, car la tenue de l'armée était enfin pleinement unifiée).

3.2. Engagement des forces en zone frontière

En un premier temps, Bachmann envoya le gros de ses moyens dans le Jura, ainsi qu'à Bâle et à Genève, ne laissant, plus en arrière, que les troupes non encore opérationnelles (comme on dit aujourd'hui). Il n'avait en face de lui que de faibles troupes françaises que le général Lecourbe était en train d'organiser dans son secteur du Jura, de Belfort aux Rous-ses. Lecourbe n'était pas toujours maître des formations d'occasion et des détachements de francs-tireurs implantés en Franche-Comté. Du côté de la Savoie, il y avait davantage de forces, des troupes de qualité, qui constituaient une menace pour Genève, dont la garnison fédérale était pourtant maintenue à d'assez faibles effectifs par la volonté expresse d'une Diète timide.

3.3. Concentration au pied du Jura et au Hauenstein

Dès la signature, le 30 mai, de la convention par laquelle la Suisse

autorisait le prochain passage sur son territoire des forces autrichiennes et liait pratiquement son sort à la coalition antinapoléonienne, Bachmann se résolut à concentrer ses gros en retrait des frontières. La force principale se trouvait derrière la ligne d'eau canal de la Thièle/lac de Bienne/Aar jusqu'à Soleure, avec poste de commandement à Aarberg. Plus au nord, il y avait un fort groupement dans la région des cols du Hauenstein et du Passwang; plus au sud-ouest, un groupement important autour d'Orbe. Bâle, l'Ajoie et Genève étaient tenues chacune par une brigade.

Les fréquentes incursions d'éléments armés français dans les villages frontières obligea Bachmann à remettre quelques bataillons en avant. Ceux-ci envoyaient en permanence des compagnies volantes marcher et camper au vu des Français, dans l'intention de leur faire impression, et au vu des populations suisses, pour les rasséréner.

3.4. Engagement au-delà de la frontière

Au début de l'armement, la Diète avait plusieurs fois insisté pour que le général Bachmann n'envisage qu'une bataille défensive à l'intérieur des frontières. Sous l'influence probable du général autrichien détaché auprès de la Diète et de Bachmann, nos autorités se firent peu à peu à l'idée d'une poussée en Franche-Comté. La

Diète y autorisa même expressément Bachmann, tout en précisant qu'il ne fallait pas abandonner le principe d'une attitude générale défensive et ne pas pénétrer sur sol français plus loin qu'il n'était nécessaire pour s'y appuyer à terrain fort.

Dans les derniers jours de juin, Bachmann porte son poste de commandement à Neuchâtel et lance un ordre du jour annonçant aux troupes qu'elles vont être appelées à passer la frontière pour mettre les populations frontalière à l'abri des incessantes incursions de francs-tireurs. Il laisse «venger» une action française contre le village ajoulot de Bure par une de ses brigades, qui s'empare du fort de Blamont, et se réjouit d'apprendre que les habitants du village français de Jougne souhaitent être protégés par des troupes suisses des exactions de francs-tireurs. A l'annonce d'un bombardement de la ville de Bâle par les canons de la forteresse de Huningue, Bachmann déclenche sa poussée: les divisions 3, 2, 1 (de droite à gauche) poussent côte à côte en direction générale du Doubs de Besançon, à partir du secteur Franches-Montagnes-lac de Joux (avec effort initial sur Morteau et Pontarlier).

Les troupes progressent mollement par très mauvais temps jusque dans les régions du Valdahon, d'Ornans et de Salins sans recevoir un coup de fusil, mais dans la crainte constante d'embuscades d'irréguliers français, qui se font une réputation aussi surfaite que les agents de la cinquième colonne

dans la Suisse de 1940. Les troupes régulières de Lecourbe se replient sans combattre devant les divisions suisses à l'exception de la garnison du fort de Joux, qui s'enferme dans l'ouvrage... mais accepte de ne pas tirer sur les formations suisses passant à portée!

La poussée des Suisses n'est pas sans problèmes puisqu'une brigade refuse initialement de marcher, les hommes disant qu'ils ont été levés pour défendre la Suisse et non pour attaquer la France.

A mi-juillet, Bachmann conclut avec Lecourbe un armistice, que les Français avaient déjà proposé aux Suisses avant leur entrée en Franche-Comté. Parmi les négociateurs français on voit cité dans des documents le nom d'un général Petitpierre (de Couvet), chef d'état-major de la place de Besançon. On convient d'une ligne de démarcation correspondant en gros à la ligne atteinte par l'armée fédérale, à l'exception de la place forte de Salins que les Français cèdent aux Suisses pour que ceux-ci puissent améliorer leur ravitaillement.

3.5. Retour au pays et licenciements progressifs

Vers le 20 juillet, la Diète trouve que la malencontreuse expédition a assez duré et estime d'ailleurs que Bachmann est allé trop loin en avant. Elle le presse de faire rentrer l'armée au pays et d'en démobiliser les deux tiers. Bachmann et Castella démissionnent aussitôt; il incombe alors au quartier-

maître général Finsler d'exécuter les décisions de la Diète, ce qui lui vaudra le grade de général une fois sa mission accomplie.

En un premier temps, l'armée se replie en ne tenant plus, en France, que Morteau, Pontarlier, Jougue et Les Rousses. A la fin de juillet, les gros sont licenciés.

Une dizaine de milliers d'hommes sont maintenus en service actif jusqu'à fin septembre; une partie d'entre eux participent à l'action autrichienne destinée à faire tomber la forteresse de Huningue, assiégée depuis longtemps, et qui sera rasée. Quelques unités iront en garnison à Genève pour de longs mois.

En mars 1816, Bachmann publie son rapport d'activité. Il y reste muet sur les objectifs assignés à ses divisionnaires en Franche-Comté, et les ordres d'armée conservés aux Archives fédérales ne sont que des proclamations aux troupes sans signification opérative ou tactique.

3.6. Où, par rapport à la frontière, faut-il arrêter l'agresseur?

Les textes officiels suisses valables en 1984 précisent qu'en cas d'agression, «l'armée défend le territoire dès la frontière». Il s'agit donc bien de défendre le territoire (notion relative) et non pas d'arrêter l'adversaire (notion absolue) et de le faire dès la frontière (notion relative) et non à la frontière (notion absolue). Les chefs militaires ont ainsi une assez large

marge d'appréciation; ils ne sont toutefois pas habilités à s'avancer en territoire étranger, du moins pas avant que l'agression étrangère ne soit claire et qu'alors notre pays ne devienne partie au conflit, ce qui le délierait ipso facto de toutes les servitudes résultant de la neutralité.

On attend des chefs qu'ils ordonnent d'offrir une certaine résistance dès que le terrain s'y prête; c'est bien là que se trouvent les premières positions de nos brigades de combat. Ils sont libres de décider où ils entendent faire l'effort principal, donc chercher la décision. Certaines circonstances peuvent toutefois les amener à engager des troupes au plus près de bornes frontalières. C'est là que réside le dilemme aujourd'hui, comme par le passé, et en 1815 en particulier.

Des incursions de petits détachements étrangers créant l'insécurité dans les localités frontalières peuvent à la longue amener des autorités cantonales à exiger la protection de tous les villages exposés avec l'argument que «les gens de la Brévine sont des Suisses comme les Uranais; ils ont autant de droits qu'eux à être protégés militairement». Or, une puissance étrangère hostile peut avoir pour objectif initial de susciter un grand nombre d'incidents de frontière afin d'aspirer beaucoup de forces en cordon dans tous les saillants de territoire. Ce résultat atteint, l'adversaire peut choisir ses secteurs d'attaque, bousculer le cordon sans beaucoup d'efforts et pousser vers le cœur du pays où le

commandant en chef n'aura plus de moyens assez puissants pour livrer une bataille défensive efficace. C'est bien ce que semble avoir voulu éviter le général Bachmann dès le moment où il crut – à tort semble-t-il – que, derrière les formations irrégulières sévissant sans vergogne contre nos populations frontalières, les Français rassemblaient des forces capables de menacer notre indépendance.

De tout temps, les chefs militaires ont lorgné vers les ponts, les cols, les sommets situés à quelques kilomètres au-delà de nos frontières et qu'il serait si commode de pouvoir tenir pour mieux préserver certains de nos secteurs frontalières d'une emprise ennemie. En 1815, Bachmann les a occupés et, en 1857, Dufour avait prévu de porter la majorité de ses forces au-delà du canton de Schaffhouse pour mieux défendre cette région. Il est certain que, si notre pays devait une fois être attaqué, il serait malencontreux de ne pas essayer de s'emparer des positions clés que les négociateurs suisses au Congrès de Vienne de 1814-1815, freinés d'ailleurs par Neuchâtel, ne sont pas parvenus à faire inclure dans notre territoire.

4. Autorités neuchâtelaises en 1815

4.1. Au retour de Napoléon

Les autorités neuchâtelaises avaient, depuis quelque vingt ans,

toléré que les milices villageoises soient négligées. Les unités étaient certes constituées sur le papier, mais elles ne s'exerçaient que fort rarement et l'on n'était pas très au clair sur l'état de l'armement et de l'équipement des soldats. On s'était concentré sur la constitution et le maintien des effectifs du bataillon Berthier (dit des Canaris) que la Principauté avait dû fournir à Napoléon jusqu'en 1814. Depuis lors, on avait accepté que soit créé à Berlin un bataillon de volontaires neuchâtelois dans la garde prussienne. Le Conseil d'Etat disposait d'une Commission militaire (notables et officiers supérieurs), qu'il consultait souvent et qui jouait le rôle de l'actuel Département militaire cantonal.

Le Conseil d'Etat craignait que le retour de Napoléon en France ne menaçât le pays d'une invasion française destinée à rétablir la souveraineté de Berthier; on se souvenait de l'hiver 1707-1708 où, ulcéré par la décision des Neuchâtelois d'offrir la souveraineté sur la Principauté au roi de Prusse plutôt qu'à un prince français, le roi Louis XIV avait sérieusement envisagé d'occuper militairement le pays de Neuchâtel pour faire revenir ses notables sur leur décision. Des troupes bernoises, dont un régiment de May, étaient venues étayer le dispositif neuchâtelois qui devint alors dissuasif. En 1815, on verra à nouveau venir un régiment de May pour renforcer les milices neuchâteloises.

Le Conseil d'Etat était aussi très soucieux de faire connaître le canton

comme un membre sûr, fidèle, conscient de ses devoirs de cette Confédération dans laquelle on l'avait reçu le 12 septembre 1814, son inclusion définitive étant encore en suspens, puisqu'elle ne sera acquise qu'en mai 1815.

Les autorités neuchâteloises savaient que des notables de plusieurs cantons souhaitaient voir attribuer à la Suisse, par le Congrès de Vienne, des bandes de territoire lui assurant une frontière plus aisément défendable. Il était notamment question d'annexer à la Principauté la vallée du Doubs en amont des Brenets (jusqu'aux approches de Pontarlier) ainsi que La Cluse dominée par les forts de Joux et du Larmont. Le Conseil d'Etat donna instruction à son délégué à la Diète de faire savoir que Neuchâtel, plus soucieux d'économie que de défense, ne désirait pas s'accroître des populations très pauvres desdites régions (finalement, seule la commune du Cerneux-Péquignot devint neuchâteloise).

Dès que fut connu le débarquement de Napoléon en France, le Conseil d'Etat recourut à ses milices pour couvrir les frontières de la Principauté.

4.2. Dès l'armement fédéral

Dès l'annonce de la levée d'une armée fédérale, le Conseil d'Etat s'empressa de constituer un premier bataillon d'élite, renforcé puis un second moins étoffé, pour remplir les obligations confédérales. Il organisa,

ensuite, deux bataillons de réserve pour remplacer la poussière d'unités villageoises. Il leva le premier de ces bataillons de réserve pour couvrir la frontière sous responsabilité cantonale. Le second bataillon était destiné à relever le premier au bout de quelques semaines (ce qui ne fut pas nécessaire), raison pour laquelle le colonel de Pury, conseiller d'Etat, fut chargé du commandement des deux bataillons.

Le commandant en chef de l'armée fédérale engagea assez vite une grosse brigade dans la Principauté. Quand, plus tard, il prit la décision de retirer le gros des forces dans le Seeland, le Conseil d'Etat fit objection et obtint à titre de compromis qu'un régiment de May revînt dans le canton avec deux bataillons chargés d'actionner continuellement des compagnies volantes le long de la frontière. le Conseil d'Etat chargea même le colonel bernois de coiffer l'ensemble des troupes fédérales et cantonales engagées dans la Principauté.

Il accepta de faire exécuter, sur demande du général de Bachmann, un recensement des bateaux du lac de Neuchâtel utilisables pour des transports militaires éventuels. Il dut contribuer au ravitaillement, depuis la région du Locle, des troupes fédérales engagées en Franche-Comté. On verra que notre gouvernement n'hésitera pas à charger plusieurs de ses membres, outre le colonel de Pury déjà cité, de fonctions et commandements lors de l'armement fédéral de 1815.

5. Contingent neuchâtelois dans l'armée fédérale de 1815

5.1. Mesures initiales

Le Conseil d'Etat désigna le conseiller d'Etat S. de Meuron comme commissaire des guerres chargé de régler depuis Neuchâtel tous les problèmes administratifs et financiers concernant les militaires neuchâtelois en service actif fédéral, et lui donna deux collaborateurs. Il mit plusieurs officiers à la disposition du commandant en chef pour servir à l'état-major de l'armée: le colonel de Sandol-Roy, le lieutenant-colonel Frédéric de Pourtalès¹, le lieutenant-colonel Auguste de Meuron, le lieutenant Denis de Rougemont.

Il fit procéder avec célérité à la désignation, par tirage au sort dans toutes les communes, des sous-officiers et soldats destinés à rejoindre l'armée fédérale (célibataires jeunes en priorité) et nomma tous les officiers, chirurgiens et aumôniers nécessaires pour les encadrer. Il fit équiper et armer les troupes, leur fournit le charroi nécessaire par réquisition et entreprit de les instruire correctement (sur la base de règlements bernois, traduits et achetés à Lausanne) avant de les mettre à la disposition du commandant en chef.

¹ C'est, sauf erreur, cet officier qui devint ensuite commandant de l'artillerie de la 2^e division.

5.2. Organisation et levée des formations

Le 1^{er} bataillon d'élite fut mis aux ordres du colonel de Perregaux, conseiller d'Etat. Il comprenait :

– l'état-major	15
– 4 compagnies d'infanterie à 120	480
	<hr/> 495

Il était renforcé de

– 1 compagnie de carabiniers Bezancenet	100
– ½ batterie d'artillerie Pettavel (3 pièces ?)	30
	<hr/> 625
	au total

Levées à fin mars 1815, ces formations sont restées à s'instruire pendant un mois sur le littoral neuchâtelois et ont été intégrées dans l'armée fédérale à fin avril.

Si des documents (série de certificats de bonne conduite délivrés par les présidents des communes suisses et françaises de stationnement) permettent de suivre les pérégrinations du bataillon de Perregaux, on n'a que peu d'informations sur la compagnie de carabiniers, qui semble avoir été détachée du bataillon. Elle se signale à l'attention de l'état-major fédéral par le fait que la plupart de ses fusils sont d'un calibre non réglementaire, ce que le Conseil d'Etat corrige aussitôt en achetant des armes conformes à Zurich. Lors de la désignation des troupes à démobiliser à fin juillet, on commença par oublier son existence, si bien qu'elle sera licenciée avec un

retard de quelques jours. Quant à la petite formation d'artillerie, elle semble avoir été intégrée à une batterie bernoise sans grandes formalités, si bien que l'état-major de l'armée, ignorant sa présence, exigea en mai, du Conseil d'Etat, qu'il lui fournisse l'artillerie prévue. Notre gouvernement signala aussitôt que ses artilleurs étaient déjà en service actif fédéral depuis un mois et qu'il convenait de ne pas manquer de les payer aux frais de la Confédération avec effet rétroactif. Dans la légende d'un tableau représentant un rassemblement de troupes près de Jougne à fin juillet, on localise des artilleurs neuchâtelois: ils semblent donc avoir fait campagne avec la 1^{re} division, peut-être bien sans leur chef Pettavel, lequel fait l'objet de plusieurs lettres de notables le proposant pour un emploi militaire dans la Principauté.

Le 2^e bataillon d'élite fut confié au colonel de Marval, conseiller d'Etat lui aussi. Il comprenait 4 unités de 100 hommes.

Levé au début de mai, il a rejoint l'armée fédérale à la fin du même mois.

On peut suivre les stationnements et marches de ce bataillon grâce au journal tenu par le lieutenant Charles de Merveilleux et aux lettres écrites à sa dame de cœur en Suisse par l'aumônier César-Henri Monvert.

5.3. Stationnements en Suisse

Les bataillons sont signalés d'abord dans l'Emmenthal, ensuite dans le

canton de Soleure au sud du Jura, puis dans la région des cols du Hauenstein, du Passwang et du Schelten. Ils font tous les deux partie de la seule brigade romande, celle du colonel Guiguer de Prangins (qui deviendra en 1830/31 le premier commandant en chef romand de l'armée fédérale) aux côtés de bataillons fribourgeois, vaudois et genevois (au total 6-8 bataillons selon les sources). C'est une des brigades de la 2^e division constituée lors de cet armement

5.4. Pérégrinations en Franche-Comté

Rappelés du Jura soleurois et ayant semble-t-il fait étape à Cornaux, les deux bataillons passent la nuit très pluvieuse et froide (il a même neigé) du 7 au 8 juillet en bivouac avec les autres corps de troupe de la brigade Guiguer de Prangins dans la région de La Chaux-du-Milieu/La Châtagne, à l'extrême frontière puisque Le Cerneux-Péquignot est encore français. Derrière eux bivouaquent en habits rouges quatre bataillons de volontaires au service de Louis XVIII, qui ont refusé de servir Napoléon pendant les Cent-Jours et sont revenus momentanément au pays.

La brigade où servent les Neuchâtelois pousse sur Morteau sans voir d'ennemi. Il semble bien qu'elle ait été alors subordonnée au commandant de la 3^e division, plus à droite, pour y remplacer la brigade Schmiel, qui avait refusé de passer des Franches-Montagnes en France (mais se

soumettra à nouveau aux ordres de ses supérieurs dès le 12 juillet).

Les bataillons neuchâtelois progressent par petites étapes en direction de Besançon et s'installent dans des localités situées autour de l'actuel camp militaire du Valdahon et même dans le village aujourd'hui ruiné par les tirs d'exercice. L'unité la plus avancée est signalée à l'Hôpital du Gros-Bois à environ 15 km de Besançon. C'est là que les troupes apprennent la nouvelle de l'armistice du 16 juillet. Pour subsister, les unités envoient quotidiennement des sections de ravitaillement dans les villages environnants (parfois déjà appauvris par d'autres troupes). Parmi elles, la section Merveilleux qui trouve surtout et consomme sur place beaucoup d'alcool au grand désespoir de son chef soucieux du bon renom de sa troupe en pays «occupé» (certains disent «libéré» de la hantise des francs-tireurs et préservé d'exactions de la part des troupes autrichiennes fort mal vues depuis l'hiver 1813/14).

5.5. Retour au pays

Vers le 20 juillet, les bataillons apprennent que leur mission (laquelle, au juste?) est terminée et qu'ils vont bientôt pouvoir regagner leurs foyers.

Cela est vrai pour le bataillon Perregaux, la batterie d'artillerie et la compagnie de carabiniers. Le Conseil d'Etat convient d'une adresse de satisfaction qu'il fait lire aux troupes

avant leur licenciement, lequel s'effectue le 27 juillet pour les artilleurs, le 31 juillet pour le bataillon et le 6 août pour les carabiniers.

Par décision du gouvernement, les militaires du bataillon Perregaux gardent les armes et effets reçus, cela dans l'éventualité d'un nouvel armement fédéral ou d'un levée cantonale.

Le bataillon Marval, lui, n'est pas compris dans la première vague de licenciements. Il se plaint d'avoir toujours été plus mal logé que d'autres et suscite une intervention courroucée du Conseil d'Etat auprès du quartier-maître général, lequel promet de faire en sorte que ce corps de troupe soit mieux traité. Le bataillon se déplace par petites étapes vers le sud-ouest (Ornans/Pontarlier/Morez), puis remonte à Jougne et rentre en Suisse par Ballaigues, pour se porter par Yverdon et Payerne à Fribourg, plus tard à Aarberg, puis à Bienne d'où il rentre à Neuchâtel pour y être licencié le 9 septembre.

Toutefois, une compagnie aux ordres de Marval en personne est envoyée en garnison à Genève, d'où elle ne reviendra qu'en janvier 1816.

D. Bo.

Aperçu des sources utilisées

Ouvrages (* = disponibles à la Bibliothèque militaire fédérale).

— *Neuchâtel et la Suisse*, 1969, Chancellerie d'Etat, Neuchâtel.

- *Panorama de l'histoire neuchâteloise*, 1972, Jean Courvoisier.
- * *Le Pays de Neuchâtel*, Vie militaire, 1948, Eddy Bauer.
- * *Histoire militaire de la Suisse*, volume 4, cahier 9, 1921, Edouard Chapuisat.
- * *Généraux suisses*, 1932, Charles Gos.
- * *Le général Lecourbe et son système de défense du Jura en 1815*, 1913, Francis Borrey
- * *La Suisse en 1815*, 1913, Muret et B. de Cèrenville.

Reuves

- *Revue historique vaudoise*, 1910, pp. 258 et 301, J. Cart: «De la participation des troupes suisses à l'invasion de la France par les Alliés en 1815».
- Musée neuchâtelois:
 - 1905/21 *Souvenirs d'un officier neuchâtelois (Charles de Merveilleux) sur l'expédition en Franche-Comté, 1815*, Ch. Robert.
 - 1923/49 *Correspondance de César-Henri Monvert avec M^{lle} Mariannne Dardel pendant l'expédition suisse en Franche-Comté (1815)*.
 - 1958/33 *La campagne de Franche-Comté en 1815 vue du Locle*, Charles-Bernard Borel.
 - 1958/95 Illustration: *Rassemblement sous Jougne le 24.7.1815*.
 - 1971/159 *Enquête sur les bateaux de transport neuchâtelois en 1815*, Jean Courvoisier.

Archives de l'Etat de Neuchâtel

- *Manuel du Conseil d'Etat pour 1815*.
- *Série militaire, Dossiers 27-29*.

Archives fédérales

- Diète, Répertoire 1814/1848*
- *Ordres (du jour) du commandant en chef 1815*.
- *Rapport du commandant en chef de l'armée fédérale (général de Bachmann) sur son activité (en 1815) du 31.3.1816*.